



Fiers d'agir pour l'avenir des enfants

Journée dédiée au bien-être
et à la protection de la jeunesse

RÉUNIR NOS EXPERTISES



HISTORIQUE

- ***Création en 2019 Réunir nos expertises par Annie-Claude Bibeau et Vanessa Richard***
- ***Mise en place de différents comités (Réflexion et Consultatif) : connaître les mandats de chacun, identifier des pistes de travail communes, consultation***



OBJECTIFS

- Partager l'expertise entre l'équipe du service expertise-médiation et les équipes en protection de la jeunesse (RTS, VCT, EO, révision)
- Alimenter la réflexion autour de la problématique de conflit sévère de séparation
- Développer une compréhension commune des conflits sévères de séparation
- Soutenir cliniquement les intervenants en matière de conflit sévère de séparation



COMITÉ DE RÉFLEXION



- ❖ **Chef service accueil DPJ**
- ❖ **Chef service expertise-médiation**
- ❖ **APPR et intervenants de chaque équipe de direction**

- Participe au comité de réflexion: Comité qui se réunit environ 6 fois/année afin de réfléchir autour de sujets divers en lien avec les conflits sévères de séparation.
- Les membres du comité de réflexion sont ciblés comme agent multiplicateur afin de diffuser des connaissances dans leur équipe, et sont reconnus comme des pôles de référence auprès de leurs pairs dans les situations de conflit sévère de séparation



COMITÉ DE RÉFLEXION (SUITE)

Les travaux du comité:

- Définir collectivement les différentes étapes du processus pour demander un comité consultatif selon les différents secteurs.
- Se documenter pour mieux définir le CSS des autres problématiques.
- Partager des outils concrets pour soutenir les intervenants de la DPJ.
- Entreprendre des actions pour corriger les situations problématiques
- Les intervenants qui composent le comité de réflexion agissent comme agent multiplicateur dans leur équipe respective.



COMITÉ DE RÉFLEXION (SUIITE)

Exemple des réflexions lors du comité:

- Avis juridiques: échange d'information entre les intervenants EO/RTS/VCT et les intervenants du service expertise-médiation.
- Présentation des travaux de Catherine Turbide sur les facteurs de risque et de protection du conflit sévère de séparation.
- Distinguer le rôle de la Cour supérieure et celui du tribunal de la jeunesse.
- Partage de différents outils et ressources.
- Recension de différentes grilles d'indicateurs
- Identification d'outils cliniques permettant de différencier le CSS à d'autres problématiques (triage)



Fiche d'information

À l'intention des équipes de la Direction de la protection
la jeunesse

Réunir nos expertises

Les équipes en protection de la jeunesse à la DPJ et le Service de Médiation/Expertise s'unissent pour mieux comprendre, évaluer et intervenir en contexte de conflits sévères de séparation (C.S.S.).

Communication suite au comité de réflexion du 22 mars 2021 : Quelques ressources pertinentes



Site internet d'Éducaloi

L'organisme consacre un dossier complet au divorce et à la séparation des conjoints de fait. Vous y trouverez de l'information relative aux processus juridiques à la Cour Supérieure, à la garde des enfants, aux droits d'accès, à la pension alimentaire, etc. Vous pouvez consulter le dossier «[Divorce et séparation: ce qu'il faut savoir quand la famille éclate](#)» en cliquant sur le lien en surbrillance.

De manière plus spécifique, le comité de réflexion a ciblé deux outils de ce dossier qui illustrent de manière très succincte la trajectoire des familles à la Cour Supérieure :

- [Séparation conjoint de fait: les principales étapes à la cour](#)
- [Processus de divorce; les principales étapes à la cour](#)



Attention : Information juridique versus conseil juridique

Vous pouvez transmettre des informations aux parents en C.S.S. sur les ressources juridiques existantes, mais en aucun cas leur transmettre un avis ou un conseil juridique à suivre pour leur situation familiale. Cela relèverait d'un acte réservé à la profession d'avocats.

Voici des exemples d'organismes qui peuvent soutenir les parents au plan juridique :

- Juripop <https://juripop.org/>
- Centre de justice de proximité <https://www.justicedeproximite.qc.ca/>
- Barreau du Québec <https://www.barreau.qc.ca/fr/>



Le saviez-vous ?

Les membres du comité de réflexion ont une responsabilité d'agent multiplicateur

Cette responsabilité implique :

- De vous transmettre de l'information et des outils qui pourront vous soutenir dans votre pratique clinique en C.S.S.;
- De rapporter vos besoins et préoccupations au comité de réflexion;
- De vous rappeler les comités en place si vous avez besoin de soutien et les procédures à suivre pour y faire appel.

CLÉS DE LA COMMUNICATION



COMITÉ CONSULTATIF

- Demande par l'intervenant DPJ (formulaire à remplir)
- Chefs co-responsables organisent le comité (délai de 7 jours)
- Personnes présentes lors du comité consultatif : chefs co-responsables, demandeur, adjoint clinique du demandeur, agents multiplicateurs et consultant (si des éléments de santé mentale sont présents)
- Durée : 1 heure
- Déroulement du comité: présentation de la situation par l'intervenant demandeur. Période de questions, échange clinique entre les différents acteurs et pistes de solution



FORMULAIRE - COMITÉ CONSULTATIF (demande/synthèse)

Afin de formuler une demande, veuillez compléter la section 1 et faire parvenir le document à l'adresse suivante : reunirosexpertises.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Veuillez noter que les sections 2 à 5 seront complétées lors du comité consultatif.



SECTION 1 : QUESTIONS PRÉALABLES	
<input type="checkbox"/>	La situation implique-t-elle des éléments de santé mentale ?
<input type="checkbox"/>	Votre demande vise-t-elle à identifier la présence d'un conflit sévère de séparation ?
<input type="checkbox"/>	Votre demande vise-t-elle à réfléchir aux interventions qui devraient être préconisées dans le cadre de conflits sévères de séparation ?
À quelle étape du processus d'intervention votre demande s'inscrit-elle (médiation/expertise, Accueil DPJ, ÉO, Révision) ?	
Précisez en quelques lignes la problématique qui vous amène à demander l'aide du comité consultatif :	
SECTION 2 : NOMS ET FONCTIONS DES PARTICIPANTS	
SECTION 3 : RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS :	
SECTION 4 : CONCLUSIONS :	
SECTION 5 : LEÇONS APPRISSES :	
Date de la tenue du comité consultatif :	
Date de l'animation du comité consultatif en équipe :	



ÉVOLUTION

Automne 2022:

- **Projet pilote d'une communauté de pratiques sur les conflits sévères de séparation (CP-CSS) (convergence des équipes de l'application des mesures de la Dprogj et de la DPJ)**

Printemps-été 2023:

- **Pérennisation de la CP-CSS (sous trois volets)**
 - Formation
 - Développement du partenariat avec la communauté
 - Comités consultatifs
- **Unification du projet Réunir nos Expertises aux activités de la CP-CSS**

Automne 2023:

- **Début des activités de la CP-CSS ayant, entre autres, pour objectif d'offrir les comités consultatifs aux équipes de l'application des mesures**



PRÉSENTÉ PAR ANNICK BLANCHARD, CHEFFE SERVICE ACCUEIL DPJ URGENCES SOCIALES ET MARIE-HÉLÈNE LADOUCEUR-PARENT,
CHEFFE SERVICE D'EXPERTISE PSYCHOSOCIALE ET DE MÉDIATION À LA FAMILLE

Questions

